

Conseil Municipal du 12 décembre 2025 - compte-rendu

Présents : Nathalie RODRIGUEZ, Marylène BRAULT, Maud LORENZI, Jacques SCHWARTZ, Jackie CESARONI

Absents excusés: Mathieu EISENBERG (pouvoir à Jacques SCHWARTZ), Juline KAUFFMANN (pouvoir à Marylène BRAULT), Michèle Veutin (pouvoir à Maud LORENZI)

Absent non excusé : Alain POIROT

A noter : Juline KAUFFMANN rejoint la séance au point 6.

1- Cimetière

La séance s'ouvre sur un point urgent: le columbarium communal est complet.

Suite aux récents décès, il n'y a plus de place disponible.

Il est nécessaire d'acheter et d'installer un nouveau columbarium, identique au précédent.

Plusieurs sociétés du Jarnisy ont été consultées:

- Un devis de 6 625 € TTC nous a été transmis par l'entreprise Marchand pour 4 cases (8 places).
- Un second devis de l'entreprise Lorraine Monuments est encore attendu.

A noter: l'impact financier pour les usagers est important, puisque la dépense initiale est refacturée aux familles des défunt. Le coût de la concession sera calculé sur la base du prix d'achat hors taxe, divisé par le nombre de cases.

Le coût reste inférieur à celui d'une sépulture traditionnelle avec monument.

Le conseil décide d'attendre le second devis avant de passer commande, l'objectif étant de maîtriser la dépense.

Actions à entreprendre :

- Commande à passer dans les plus brefs délais après réception du second devis.
- Mise à jour de la grille tarifaire des concessions

2- Résidence Daniel Guilhen

a. Logement communal

Le logement se libérera au 1er février 2026. La période hivernale rend la recherche plus difficile, et Plusieurs visites ont été réalisées :

- Un premier couple n'a pas donné suite.
- Un jeune couple de Jarny, tous deux en CDI, s'est montré très intéressé. Leur dossier dépasse légèrement le plafond de ressources de 50 €, mais face au manque de candidats, leur dossier est tout de même intéressant
- Une femme seule doit visiter prochainement. Son revenu reste néanmoins faible par rapport au loyer (800 € charges comprises).

Le conseil attend la dernière visite prévue pour comparer les candidatures et faire un choix éclairé.

b. Intervention de l'entreprise SCHMITT

L'entreprise SCHMITT doit intervenir pour le remplacement de pièces sur la chaudière.

Une relance est nécessaire.

c. Respect du règlement intérieur

Des problèmes récurrents de gestion et de respect du règlement intérieur sont abordés, concernant la résidence communale.

Les membres du conseil constatent que l'information envoyée par mail par Mme la Maire à l'ensemble des locataires pour rappeler les règles de vie commune n'a pas eu d'effet:

- Des cartons et autres objets sont toujours entreposés dans les parties communes, notamment sous la structure en bois, ce qui représente un risque d'incendie.
- Les poubelles ne sont pas systématiquement rentrées par les locataires après la collecte

- Entretien courant : Certains locataires sollicitent la mairie pour des problèmes mineurs qui relèvent de l'entretien locatif normal (ex: chasse d'eau, poignée de porte).

Un courrier officiel sera rédigé et envoyé à tous les locataires pour rappeler le règlement intérieur.

3- Assainissement

a. Délibération sur la redevance assainissement

Le conseil doit délibérer sur l'application d'un nouveau taux pour la redevance de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui est indexé sur l'inflation. Cette délibération est une obligation légale pour appliquer le taux en 2026.

Le nouveau taux proposé est de 0.114 € hors taxe par mètre cube. La commune agit comme un simple collecteur pour cette taxe, qu'elle reverse ensuite à l'agence de l'eau. La délibération est donc une formalité.(sous réserve de la validation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération pour la modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau, à compter du 1er janvier 2026.

b. Délibération sur le transfert de compétence de Thumeréville et Brainville au Soiron

La préfecture demande à toutes les communes membres du syndicat de se prononcer sur l'adhésion des communes de Thumeréville et Brainville au Soiron pour la compétence assainissement. La commune ayant elle-même l'intention de transférer sa compétence assainissement au syndicat à l'avenir, un vote "contre" serait incohérent. Un vote "pour" renforce cette démarche, tout en signifiant que la commune accepte le principe de partager les investissements futurs avec plus de membres.

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de l'adhésion des communes.

4- Actions du CCAS

a. Confection et distribution des colis de Noël

Le CCAS a préparé les traditionnels colis de Noël destinés aux aînés de la commune. La discussion porte sur la composition des colis, leur nombre et la logistique de distribution.

Cette année, les colis sont composés essentiellement de produits locaux.

Au total, 32 colis seront distribués (19 pour des personnes seules, 13 pour des couples), + 2 pour les personnes en maison de retraite.

Chaque colis sera accompagné d'une carte de vœux "fait main" réalisée par Mme Patricia Bausch (Dupuis).

Le coût total est estimé à environ 1 000 €. La distribution sera assurée par les membres du CCAS et du conseil.

b. Organisation du repas des aînés

Le second point pour le CCAS est l'organisation du banquet annuel de l'expérience.

Le repas est fixé au **dimanche 1er février 2026**. Le thème retenu est "**la montagne**". Clémence BRAULT se chargera de la décoration. Le conseil mandate Marylène BRAULT pour contacter Philippe, qui proposera si possible un menu en accord avec le thème.

Concernant l'animation, plusieurs devis ont été reçus, mais jugés trop onéreux ou inadaptés au contexte.

L'option d'un **karaoké** ou la location d'une **machine à photos (photobooth)** est envisagée comme alternative à un artiste professionnel.

5- Gazette Municipale

Le conseil fait le point sur l'avancement de la prochaine gazette municipale. L'objectif est de finaliser le contenu pour une impression et une distribution début janvier.

Nathalie RODRIGUEZ, en charge de la mise en page, indique avoir ajouté 4 pages, offrant plus d'espace pour les articles. Plusieurs contenus sont encore attendus :

- mot du maire
- commission de sécurité
- Solyron et Caméra Deschamps
- Retrait gonflement des sols argileux
- propreté de la voie publique et déjections canines
- date du faucardage fixée au 8 février.

Les responsables des articles manquants sont invités à les transmettre à Nathalie RODRIGUEZ.

6- Vidéoprotection

Suite à une augmentation des cambriolages, le conseil a sollicité une étude de la gendarmerie pour l'installation d'un système de vidéoprotection. Ce point résume la visite des gendarmes spécialisés et les premières conclusions.

Les gendarmes ont confirmé une hausse des méfaits en 2025 (5 cambriolages contre 1 en 2024), attribuée à une délinquance itinérante. Ils ont rappelé que la mise en place de la vidéoprotection est très réglementée : visionnage uniquement sur la voie publique, floutage des zones privées, et accès aux images réservé aux forces de l'ordre sur réquisition du procureur.

Après une visite du village, **neuf points stratégiques** ont été identifiés pour installer des caméras et assurer un "maillage territorial complet". Ces points couvrent les principales entrées/sorties et carrefours du village. Le coût d'un tel projet reste très élevé, cela malgré la possibilité d'obtenir des aides financières.

Une contrainte technique majeure a été identifiée : l'extinction de l'éclairage public la nuit. Cela nécessiterait des caméras infrarouges et une alimentation électrique dédiée, ce qui augmenterait le coût.

Le projet est jugé pertinent mais complexe et coûteux. L'étude détaillée de la gendarmerie est attendue pour affiner la réflexion.

7- Commission de Sécurité de la Salle René Bertin

Jacques SCHWARTZ rapporte les conclusions de la visite de la commission de sécurité (SDIS et DDT) à la salle René Bertin:

- Panneaux photovoltaïques : Le rapport de contrôle (APAVE) de l'installation n'avait pas été transmises au SDIS. Ce point a été régularisé en urgence par la transmission du rapport
- Absence de système d'alarme : Il n'existe pas de dispositif d'alarme incendie audible (type sirène) pour prévenir les occupants en cas de sinistre. C'est un point bloquant. Des devis seront sollicités à des entreprises.
- Accessibilité PMR : Les toilettes pour personnes à mobilité réduite ne sont pas conformes (porte mal positionnée). Une marche à l'entrée et l'absence d'une barre de tirage sont également notées.
- Vérifications périodiques : Plusieurs contrôles n'ont pas encore été effectués (désenfumage, hotte de cuisine) Les devis ont été néanmoins signés.
- Issues de secours : Les barres anti-panique sont jugées trop dures à manœuvrer. Un bloc d'éclairage de secours est défaillant.

Des actions correctives sont impératives pour pouvoir continuer à louer la salle en toute légalité et sécurité.

Le conseil décide :

- De procéder aux contrôles nécessaires
- De modifier les accès PMR (toilettes)
- De faire installer un système d'alarme autonome (boîtier avec sirène)

Sans la réalisation des contrôles et travaux, la responsabilité engagée est celle du Maire.

Point complémentaire: la possibilité de déclasser la salle en ERP de classe 5 (moins de contraintes de contrôle) est évoquée mais laissée en suspens, le conseil jugeant que les visites de la commission restent une "piqûre de rappel" utile.

8- Points Divers

- Gestion du personnel communal: Un entretien sera organisé avec lui en janvier pour discuter de la situation et de son avenir.
- Date du prochain conseil municipal: 30/01/26

